

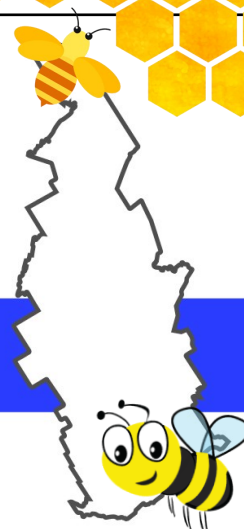
La Résonance syndicale STTCISSS

LANAUDIÈRE

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : accueil@sttcissl.org  Facebook  Twitter



N2 ÉO G2 O3

Déclarations mensongères de Legault-Dubé Mettons les points sur les i!

Ce 16 février, Legault accusait les syndicats d'être absents aux tables de négociation. *Hey ben!* Le hic... c'est que **les syndicats y sont DÉJÀ, aux tables!** C'est lui qui brette! Encore cette semaine, le Front commun relançait le gouvernement pour des dates de rencontre. Réponse de la CAQ : un remâché des offres **PAR COURRIEL!** Et une invitation à de vagues forums, lieux de blabla patronal qui ne mène jamais à rien.

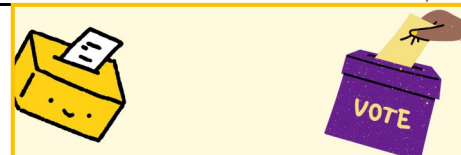
On connaissait déjà la mauvaise foi de Legault en négociation et son mépris radical contre les syndicats et les 420 000 travailleuses et travailleurs du secteur public. Malgré tout, on ne

cesse de s'étonner à quel point le trio Legault-Dubé-Lebel est prêt à aller bas dans le *niaisage* médiatique. Chose rare, même les grands médias ont reconnu que c'est le gouvernement qui branle dans l'manche!

C'est donc pour contrer cette campagne de salissage immature du gouvernement que **le Front tenait à mettre les points sur les i** sur les faits. M. Legault, nous ne sommes pas dupes! Et on vous attend de pied ferme aux tables de négociation!

[Communiqué à lire ici!](#)

Francis Boudreault,
Support Info-Mob



ÉLECTION BANQUE DE MILITANTS CSN !! RÉSULTATS !!



Bonjour à toutes et à tous,

Le vote électronique pour l'élection partielle à la banque de militants s'est terminé le 16 février. Il me fait plaisir de présenter vos nouvelles élues : **Simon Prévost, Andréanne Bastien, Karine St-Arneault, Marie-Soleil Bélanger, Gabriel Lefebvre, Jean-Philippe Tremblay Côté, Mélissa Poirier, Jacinthe Servant et Jacques Paquette.**

Félicitations à tous et toutes! Bientôt, une rencontre sera planifiée pour votre accueil.

Solidairement,

Simon Deschênes,
Président du STTCISSS
de Lanaudière-CSN



LEGAULT-DUBÉ

J'EXHORTE LES SYNDICATS À SE PRÉSENTER AUX TABLES DE NÉGO!

FRONT COMMUN

YO, METS TES LUNETTES! C'EST APRÈS TOI QU'ON ATTEND!

UN DEMI-MILLION DANS VOS POCHES GRÂCE À LA VIGILANCE DE VOTRE ÉQUIPE SYNDICALE UNE LUTTE ACHARNÉE QUI PORTE FRUIT !!! UN RÈGLEMENT DE 552 342 \$

Camarades,

C'est avec une énorme fierté que votre équipe syndicale vous annonce aujourd'hui qu'un règlement est intervenu entre le syndicat et l'employeur. Un **incroyable règlement** qui totalise une somme de **plus d'un demi-million de dollars** pour près de 825 membres des catégories 2 et 3 CSN qui ont été impactés en lien avec des reports d'entrée en fonction sur leur nouveau poste.

Les échanges avec l'employeur ont débuté à la fin de l'année 2020. Lors de l'affichage de septembre 2020, en pleine pandémie, l'employeur a omis de faire intégrer sur leur poste de nombreux salariés dans les délais prévus à la convention collective, soit un délai ne dépassant pas 60 jours à partir de la nomination. Lorsqu'il y a dépassement du délai d'intégration, la personne salariée ne doit pas être lésée : elle ne doit subir aucune perte de rémunération, aucune perte de droit et aucun préjudice. C'est à ce moment que le syndicat et l'employeur font d'un commun accord un report d'entrée en fonction. Normalement, un report d'entrée en fonction se fait de manière exceptionnelle, mais en 2020 et début 2021, c'était autre chose.

Bref, dès les premiers dépassements de délai, le syndicat a entrepris des discussions avec l'employeur afin de dédommager le groupe de salariés visés par le non-respect des articles 207.15 et 307.15 des dispositions locales de la convention collective.

Vos deux vice-présidentes de catégories, Ginette Morin (catégorie 2) et Carole Duperré (catégorie 3), ont soulevé la problématique lors de leurs rencontres avec l'employeur. En **juin 2021**, nous avons confirmation que les salariés lésés recevraient

leurs dus.

Sur les paies 2022-08 (29 juillet 2021) et sur la paie 2022-9 (12 août 2021), un bon nombre de salariés ont reçu une somme totalisant 253 349.48\$. Un tableau a été fourni au syndicat afin de valider les sommes octroyées aux salariés. Durant ces deux périodes de paie, votre équipe d'agents de griefs (Josée Gariépy, Mélissa Lavergne, Annie Larochelle, Isabelle Laforest-Fleurent et Emanuel Venne) a travaillé d'arrache-pied afin de répondre aux questions des membres en lien avec les sommes reçues.

Évidemment, considérant qu'il s'agit d'un règlement, votre vice-présidente aux litiges et griefs, Marie-Eve Garand, a fait une analyse afin de s'assurer que le règlement était complet. En faisant l'analyse de quelques dossiers ainsi que des statistiques, elle s'est vite rendue compte qu'il y avait des erreurs et que le règlement n'était pas complet.

Ginette Morin a donc interpellé de nouveau l'employeur afin qu'on en arrive à finaliser ce dossier. Ces échanges ont duré plusieurs mois. L'employeur a décidé de mettre une équipe en place afin de revalider tout le tableau initial et s'assurer que les salariés recevraient toutes leurs sommes dues.

Lors d'un report d'entrée en fonction, il y a de nombreux éléments à valider : il faut s'assurer que la personne salariée ne perde aucun salaire et quart de travail, qu'elle ne perde pas les primes conventionnées qu'elle aurait eues si elle avait intégré son poste. Il faut également s'assurer que la personne n'a pas été lésée en lien avec son kilométrage à parcourir ainsi que son temps de déplacement.

Au début de décembre 2022, nous avons reçu la finalité des travaux, soit le tableau des indemnités qui ont été versées à certains salariés en juillet-août 2021 (paies 2022-08 et 2022-09), ainsi que le tableau final, soit l'indemnité à recevoir une fois les correctifs apportés. Il ne manquait qu'à savoir la date de paiement avant de crier victoire.

Nous avons eu confirmation le 15 février dernier que les paiements auront lieu sur la prochaine paie, soit **sur la paie du 23 février 2023**.

Nous savons que ce règlement va susciter encore une fois plusieurs appels à votre équipe d'agents de griefs et ils seront prêts à répondre à la demande.

***Nous vous demandons, avant de vous adresser à notre équipe d'agents de griefs, de vous assurer d'avoir en main vos 3 talons de paie en lien avec ce règlement, soit les talons de paie 2022-8, 2022-9, ainsi que celui du 23 février 2023. Sans ces talons de paie, vos agents ne pourront valider si vous avez bien été indemnisé. Également, tel que mentionné en début de texte, les salariés lésés sont ceux qui n'ont pas intégré leur poste dans le délai de 60 jours de leur nomination. Les faits se sont produits sur les affichages débutant en septembre 2020 à mars 2021. Donc, **uniquement les salariés qui n'ont pas intégré dans le délai conventionné lors de cette période sont visés.**

Cette belle victoire n'aurait pas été possible sans l'appui de toute l'équipe syndicale. Soyons fiers et fières de ce beau règlement!

Solidarité!

Votre équipe
syndicale

VACANCES



CHOIX DE VACANCES 1er AU 15 MARS

RAPPEL codes horaire

Petit rappel concernant la possibilité d'étaler le paiement des vacances. C'est simple, voici l'explication via l'Intranet :

« Vous pouvez si désirez voir le paiement de vos vacances étalé sur plusieurs semaines plutôt que d'être payés dans l'entièreté la 1^{ère} ou les 1^{ères} semaines de vos vacances.

Exemple :

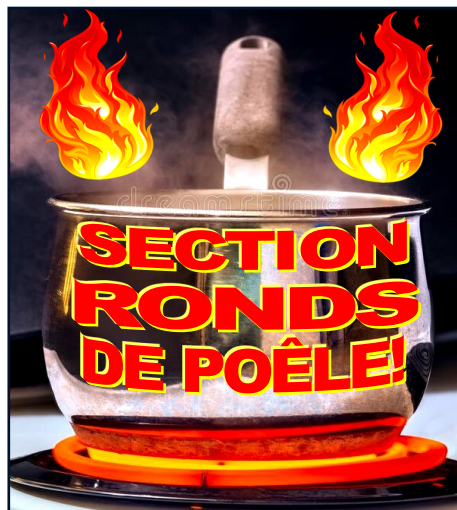
Si vous utilisez le code VACTP : Si vous avez droit à 4 semaines de vacances dont seulement une est payable, votre paiement sera étalé sur vos 4 semaines de vacances.

Si vous utilisez le code VAC : Si vous avez droit à 4 semaines de vacances dont seulement une est payable, vous serez payés intégralement dans la 1^{ère} semaine de vos vacances, et les trois autres semaines seront des vacances sans solde. »

Si vous souhaitez l'option de l'étalement, sachez que vous devez le demander lors du choix de vacances. Nous avons interpellé l'employeur pour connaître la procédure quant à l'étalement. De ces faits, nous vous invitons à faire savoir à votre gestionnaire et/ou à votre agente aux horaires le mode de paiement que vous voulez pour vos vacances le plus tôt possible. Sachez que dès vos premières vacances estivales, vous devrez vous assurer que votre gestionnaire a mis le bon code de vacances à votre horaire selon l'étalement ou sans étalement, après quoi il sera trop tard pour changer le mode de paiement.

Soyez vigilant!

Carole Duperré,
V.-p. catégorie 3



DOSSIERS FINS DE SEMAINE



N'oubliez pas de vous inscrire d'avance à l'une des rencontres Zoom pour avoir un topo sur ce dossier. Cliquez sur la date qui vous intéresse pour vous y inscrire.

PEM

Lundi 6 mars 13h00

Lundi 6 mars 19h00

Lundi 13 mars 13h00

Lundi 13 mars 19h00

ASSS

Jeudi 16 mars 19h00

Vendredi 17 mars 13h00

Lundi 20 mars 13h00

Lundi 20 mars 19h00

Votre Équipe Syndicale

Février c'est gris?

BESOIN D'AIDE? PENSE PAE!

Programme d'aide aux employés:

1-855-612-2998

POSTULER

AFFICHAGE DE POSTE À VENIR

📍 Catégorie 3 📍

28 février au 14 mars 2023

SECTION RAPPEL EXPRESS

DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : si à la baisse, avant le 1^{er} mars pour l'horaire allant du 21 mai au 9 septembre. À la hausse, possible en tout temps.

Demandes horaires : avant le 3 mars pour les périodes allant du 26 mars au 22 avril.

Prochain férié à demander : Vendredi Saint, 7 avril (F-10). Exprimez votre préférence à votre gestionnaire avant le 3 mars.

FONDATION

CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

TOURNÉE DE KIOSQUES

Votre équipe locale de Fondation tiendra prochainement une tournée de kiosques.

N'hésitez pas à venir les visiter pour obtenir plus d'infos! De bons conseils de coopération financière!

Dates pour le HPLG :

- ▶ 1^{er} mars, de 15h00 à 21h00;
- ▶ 7 mars, de 9h00 à 16h00;
- ▶ 8 mars, de 7h00 à 14h00;
- ▶ 21 mars, de 15h00 à 21h00.

Dates pour le CHDL :

- ▶ 2 mars, de 15h00 à 21h00;
- ▶ 15 mars, de 9h00 à 16h00;
- ▶ 16 mars, de 7h00 à 14h00;
- ▶ 22 mars, de 15h00 à 21h00.

N'hésitez pas à venir vous informer!

RÉSISTANCES FÉMINISTES

COLLECTIF 8 MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES 2023



MARS - MOIS DE LA CONDITION FÉMININE

Hommage aux Femmes!

Cette année encore, mars est notre mois de la condition féminine! Pour le souligner, votre comité Condition féminine vous lance l'invitation de rendre hommage à une femme d'hier ou d'aujourd'hui. Une femme qui est une figure marquante dans votre vie. Une femme qui vous inspire. Une source d'admiration!

Jusqu'au 15 mars, nous vous invitons à nous proposer son nom et à mettre en lumière dans un court texte en quoi cette femme a eu un impact positif dans votre vie, que ce soit au quotidien, au travail, dans votre vie sociale, familiale, amoureuse ou personnelle, voire politique ou militante.

Pour ce faire, remplissez facilement le questionnaire avec son nom et votre description grâce à ce lien :

<https://gquiz.net/Q/?0GA6f4>

Vous pouvez proposer plus d'une femme en re cliquant simplement sur le lien. Gardez donc le lien dans vos favoris et inspirez-nous si d'autres femmes vous viennent en tête!

Dans votre journal syndical, nous publierons les textes que vous nous aurez envoyés, en choisissant ceux qui nous auront le plus inspirés! Ce n'est pas un concours! C'est tout simplement la chance pour vous toutes de nous faire connaître les femmes importantes de votre vie.

À bientôt! On a hâte de vous lire!!!

Hélène Smelançon,

Sonia Senez,

Votre comité
Condition féminine



Ayant l'honneur de piloter votre comité Condition féminine, je tiens à souligner l'immense engagement et le travail de vos militantes. Dès la semaine prochaine, nous dévoilerons la programmation du mois, ce qui inclus... la distribution des chandails roses de l'équité! Yaaaas! **Il est toujours possible de commander le vôtre en cliquant ici!**

Francis Boudreault,
Support Info-Mob

Comment mieux prendre soin des travailleuses et des travailleurs?

ORIENTATION #4

QUIZ !!



**Du bon
bord**

Du bord du
personnel de la santé
et des services sociaux

Tel qu'annoncé la semaine passée, la rencontre du 22 février sur l'orientation 4 a eu lieu. **Vous pouvez la regarder en différé en cliquant ici.**

La FSSS a lancé un quiz à ce propos avec des prix à gagner. **Cliquez ici pour participer.**

Votre équipe Info-Mob

CAPSULE

L'actualité syndicale



STTCISSS

LANAUDIÈRE



17 février 2023

- Projet de loi pour abolir les agences de personnel;
- Action de la St-Valentin pour dénoncer l'Omerta en santé;
- Résultat de l'élection partielle à la banque de militants;
- Lancement de la personnalité féministe de l'année;
- Vacances estivales et horaire 7/7;
- MDA-MA;
- [Cliquez ici pour voir la capsule hebdomadaire!](#)



RRQ : NON AU REPORT DE L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ

Le 15 décembre, le Conseil du trésor déposait son offre pour notre nég. Hormis des augmentations salariales nettement insuffisantes, l'offre comporte d'autres propositions qui provoqueront des reculs pour nos conditions de travail. Publication CSN...

Repousser l'âge d'admissibilité au Régime de rentes du Québec (RRQ) à 62 ou à 65 ans est hors de question pour la CSN. Cette mesure proposée par le gouvernement appauvrirait les travailleuses et les travailleurs qui ont besoin de leur rente à cet âge. En commission parlementaire, Caroline Senneville, présidente de la CSN, a [déclaré aux élu-es] : *On ne peut pas dire à quelqu'un de ne pas manger pendant deux ans parce que dans deux ans, sa rente de retraite va être plus grosse!* **Lire plus ici.**

Votre CSN





Sur plusieurs semaines, nous vous proposons le travail de recherche de votre militant Info-Mob Philippe Cloutier, qui a creusé pour vous certains mythes sur le salaire minimum. D'autant que dès mars, nous serons à plein feu pour vous parler de nos revendications salariales de négo!

Dans toutes négociations, le sujet principal est le salaire. Bien entendu, si votre syndicat doit s'atteler dans un premier temps à ce que dernier soit le plus avantageux et juste possible, les différentes centrales syndicales s'entendent à l'effet que le gouvernement fait également fausse route au sujet du salaire minimum. Partant de cette affirmation, on aurait envie de dire ceci : *Mais KCKC que ça a de rapport avec nous? Personne n'est payé au salaire minimum dans le réseau de la santé, viande!* Pour expliquer le tout, je vous propose de déboulonner ensemble quelques **mythes** relatifs au salaire minimum.

Le salaire minimum est un mauvais outil de lutte à la pauvreté

Des études portées sur ce constat avaient des résultats inconstants. En effet, les augmentations du salaire minimum ont historiquement été plutôt famélique. Difficile dans ces conditions de prétendre que l'augmentation du salaire minimum puisse avoir un impact limité sur la pauvreté. D'autre part, il y a également une bonne partie des travailleurs étant au salaire minimum qui offrent une prestation à temps partiel. Si l'augmentation ne leur permet pas nécessairement de se sortir de la

pauvreté, il faut malgré tout garder en tête que ça aide certainement plus que sans hausse du tout, réduisant incidemment stress financier et étendue de la pauvreté du travailleur. Enfin, il faut souligner que certaines études ne s'intéressaient qu'à la situation économique d'un ménage, négligeant par ailleurs de considérer la situation individuelle des personnes. Autrement dit : si une personne demeurerait dans une résidence dont les membres de la famille n'ont pas tous le même salaire, on pourrait conclure qu'une personne n'est pas pauvre considérant qu'un autre membre du ménage a un gros salaire. Cependant, peut-être que cette personne ne partage pas ce dernier pour une raison ou une autre. Par exemple, la cohabitation avec de la parenté. Il y a aussi l'enjeu des personnes souhaitant se sortir d'une situation de violence conjugale. Dans ces cas de figure, on voit clairement que l'augmentation du salaire minimum peut avoir un impact appréciable sur la pauvreté.

Pour aider les travailleurs payés au salaire minimum, il vaut mieux réduire les impôts et augmenter les transferts.

Les associations patronales réalisant que le salaire minimum ne permet pas de vivre adéquatement, elles sont friandes de mesures qui leur évitent de mieux rémunérer leurs employés. C'est une façon pour elles de garder plus de contrôle sur leurs dépenses et d'engranger davantage de profits...

sur le dos des travailleuses et des travailleurs du Québec. Ainsi, les exemptions d'impôt et les crédits pour solidarité sont tout à leur avantage. Ces mesures peuvent ainsi être considérées comme des subventions indirectes pour les entreprises à bas salaire. Pour une personne travaillant à temps plein au salaire minimum, le passage de 14,25 \$ à 18 \$ l'heure réduit son besoin de soutien de l'État de près de 800 \$ par année, sans compter qu'elle commencera à payer des impôts. N'oublions pas qu'en augmentant le salaire minimum, le gouvernement fait gonfler les revenus d'une partie des travailleurs (de fil en aiguille, ceux de l'État augmentent également). Il s'en dégage d'ailleurs une nouvelle marge de manœuvre, car le besoin en aides financières individuelles est réduit : un meilleur salaire signifie moins de dépendance aux programmes d'aide du gouvernement.

On se retrouve la semaine prochaine! Trop curieux pour attendre? Visitez le site du **Collectif Minimum 18\$!**

Philippe Cloutier,
Support Info-Mob



notre réseau NOTRE RUCHE

Revirer le CHDL à l'envers... ou presque!

CHDL, ce labyrinthe!

À qui n'y est pas habitué (c'est mon cas!), le CHDL, avec ces corridors discontinus, ses portes secrètes et ses bureaux bien dissimulés, s'avère vite un vrai labyrinthe. Et gare aux naïfs tentés de traverser ces dédales *en passant par un étage* : au CHDL, descendre en bas pour monter en haut n'a rien d'absurde : sans quoi, ce n'est pas le Minotaure mais presque qui vous lancera un franc et énigmatique *Si c'est juste pour passer, passez ailleurs!* Mais blague à part, pour se retrouver, on peut heureusement toujours compter sur notre fil d'Ariane : un personnel en or! C'est votre sourire qui nous guide!

Soit! Trêve d'allusion mythologique : on plonge! Le CHDL est grand, impossible à faire en un jour. On a donc choisi de commencer par le bas, nos *oubliés* que la pandémie a laissé dans l'ombre.

Sont de la tournée Isabelle Laforest Fleurent et Mélissa Lavergne, vos agentes de griefs, et moi-même, votre fidèle support Info-Mob!

Dès les premiers pas, un sujet saute : l'enjeu des gardes absurdes (terminer une job à 3h du matin et devoir rentrer de jour!) et à la répartition déséquilibrée par la pénurie. Si on travaille là-dessus, demeure que ça ne se règlera pas sans de meilleures conditions de travail pour attirer le monde. Vous êtes inquiets et avec raison : la relève fuit littéralement devant le salaire, le *lien à la bâtisse* et autres conditions repoussantes qui enchaînent les ouvriers du réseau. Plutôt que de mentir à la télé, Legault devrait venir constater dans les faits votre réalité! *Kins toé!*

Passage à la buanderie, où votre syndicat est en intervention sur les en-

jeux SST qui y brisent le personnel. Dans vos sourires teintés de douleur, il y avait aussi de l'espoir et du courage. Avec vous, on peut y arriver! Jasette au passage avec la super



équipe des archives, où on s'est finalement entendu sur l'importance de se mobiliser pour se faire respecter! Après un court séjour à la CDJ et un clin d'œil à la clinique... de l'œil, hop à l'urgence pour décrier les TSO qui pleuvent. Puis saut aux ressources humaines, dont la culture de gestion est souvent déshumanisante. Non remplacement des vacances, surcharge au retour, refus d'aide et de reconnaissance du TS, les enjeux sont nombreux! (Au passage, salut

Robert, que j'ai découvert lors du projet Fusion Logibec! C'est toujours un plaisir, et lâchez pas à la LDR! *Un appel à la fois*, comme on dit par chez nous!)

Après une *mautadine* de bel échange avec les agentes en clinique externe de psy sur les salaires et nos revendications de la négo, on laisse un sac à la couturière (pas vue mais pas oubliée!). On a gardé la cafétéria pour le dessert, avec notre dernier sac distribué à Lucie! La *cerise su'l sundae* de notre belle journée avec vous!

Virus d'enthousiasme!

En conclusion, c'est vrai qu'on est toujours en pandémie, car votre enthousiasme est contagieux! La joie de se voir, de se parler, d'échanger... C'est un plaisir réciproque d'avoir pu vous croiser directement sur le terrain! Le vrai monde pour lequel on se bat, c'est vous!

On ne pourrait nommer toutes les équipes qu'on a rencontré, d'où ce court survol. Mais chaque moment avec vous compte. Et que tout ce que vous nous partagez nous sert ensuite à mieux vous défendre.

Prochaine étape? Demain 24 février, on part en long roadtrip dans Autray Nord et la Haute-Matawinie! Matha, St-Gab et *Saint-Michel-c'est-Loin*, attachez vot' pompon de tuque avec d'la broche, on arriiiiiiiiiive!

Francis Boudreault,
Support Info-Mob

